

# LS1000 / SLLS1000

## NOTICE ORIGINALE



SUN AMEX vous remercie d'avoir choisi un produit de sa gamme d'éclairage solaire.



Veillez lire attentivement ce manuel d'utilisation avant d'utiliser l'appareil et conservez-le pour pouvoir le consulter ultérieurement et, si besoin, le communiquer à un tiers.

Le projecteur rechargeable solaire fonctionne en totale autonomie grâce à l'énergie solaire ou bien par rechargement électrique via son port micro USB.

### 1. CONTENU DE VOTRE EMBALLAGE :

Une notice d'utilisation / projecteur+ batteries/ câble de rechargement micro USB.

### 2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET MODES DE FONCTIONNEMENT :



**Flux lumineux (lm) : 1000lm**  
**Puissance en watts : 10W**  
**Modes d'éclairage : 2 intensités 1000lm / 500lm**  
**Powerbank : Recharge USB input 5V, 1A**  
**Autonomie 1000 lumens : jusqu'à 4,5H**  
**Autonomie 500 lumens : jusqu'à 08H**  
**Recharge USB : 6H, 5V / 1A**  
**Recharge solaire : 30H**  
**Panneau solaire : 0,8W, 5V, 150 mA**

**Capacité Batterie : 3 X 3,7V / 6600 mAh**  
**Angle d'éclairage : 120°**  
**LED : COB LED EPISTAR 30 mil**  
**LED COULEUR : BLANC 6000K**  
**Matériel : ABS et aluminium**  
**Durée de vie LED : 30 000 heures**  
**Grade : IP44**  
**Cable USB : Fourni**  
**Garantie : 2 ans**



**BOUTON ON/OFF**  
1000lm / 500lm



**PRISE RECHARGE MICRO USB**



**POIGNEE DE TRANSPORT MOUSQUETON**



**POWERBANK USB**

### 3. MISE EN SERVICE DE VOTRE PROJECTEUR :

Lors de la première utilisation, assurez-vous que votre projecteur soit chargé (6h par USB ou 30h au soleil).

Une fois la première charge effectuée, pressez le bouton ON/OFF situé au dos de votre projecteur. Appuyer de nouveau sur le bouton pour faire varier l'intensité lumineuse et/ou éteindre l'appareil. Bouton marche/arrêt situé au dos du projecteur :

### 4. GARANTIE, MAINTENANCE ET DEPANNAGE :

#### - CLAUSE DE GARANTIE

Ce produit est garanti pour une durée de 2 ans dans le cadre d'une utilisation en conformité avec les informations indiquées dans ce manuel. En cas de défaut pendant la période garantie, vous devez prendre contact avec le distributeur du produit pour une réparation ou un échange de l'article défectueux. Une preuve d'achat, avec l'indication de la date vous sera demandée.

#### - MAINTENANCE :

##### REPLACEMENT DES BATTERIES :

La batterie est de type Ni-Mh 3,7V / 2200 mAh. Cette dernière peut être remplacée par un professionnel lorsque l'autonomie du PROJECTEUR diminue malgré une charge complète. **IMPORTANT :** Veillez à replacer la nouvelle batterie dans le même sens que l'ancienne afin de ne pas endommager le circuit électronique de l'appareil en créant une inversion des polarités.

##### NETTOYAGE :

Le projecteur et le panneau solaire peuvent être nettoyés à l'aide d'un chiffon doux humide.

### 5. ECO CITOYEN : Protégez votre environnement.

**Emballage :** respectez les consignes de tri sélectif mis en place dans votre commune.

**Produits :** conformément à la directive européenne 2002/96/CE concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques, les pictogrammes ci-après vous indiquent que le produit est soumis à cette réglementation.



Ne pas jeter le produit aux ordures ménagères. Retournez le produit et ses batteries usagées aux points de collectes prévus à cet effet où ils seront démantelés en vue de leurs valorisations et de leurs recyclages.

**SAS SUN AMEX**  
93 rue des mimosas, 30320 POULX

## DECLARATION « CE » et « RoHS » DE CONFORMITE

Par le présent certificat, nous déclarons que les machines ci-dessous mentionnées sont conformes aux normes et directives CE en vigueur reprises ci-dessous.

Toute modification technique effectuée sur ces machines, sans notre accord de dans le respect des normes CE en vigueur aura pour finalité de rendre caduc ce certificat de conformité.

Description des machines :

**PROJECTEURS SOLAIRE RECHARGEABLE :** Fabriqué en PRC

Modèles : LS1000 / SLLS1000 (Réf constructeur JK.RS108-10W)

**Directives CE/RoHS applicables :**

EN 55015:2013 +A1:2015, EN 61547:2009

EN 61000-3-2:2014, EN 61000-3-3:2013

RoHS Directive(EU) 2015/863 amending Annex II to Directive 2011/65/EU  
 -Pb, Cd, Hg, Cr (VI), PBBs, PBDEs  
 RoHS Directive(EU) 2015/863 amending Annex II to Directive 2011/65/EU  
 -Phthalates (DBP, BBP, DEHP, DIBP) contents (Client's Requirement)



POULX, Le 01 juin 2019  
**Le Président : Christophe BONIFACE**